



# RAPPORT ANNUEL 2016





# SOMMAIRE

<b>ÉDITO</b> .....	<b>4</b>
<b>RAPPORT DE GESTION</b> .....	<b>6</b>
<b>ÉLÉMENTS DE CONTEXTE</b> .....	<b>7</b>
Faits marquants de l'entreprise en 2016 .....	7
Activité et performance économique de l'entreprise .....	10
Gestion financière .....	16
Affectation du résultat .....	20
Fonds propres .....	20
Événements postérieurs à la clôture .....	21
<b>PERSPECTIVES 2017</b> .....	<b>22</b>
<b>RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)</b> .....	<b>23</b>
<b>INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>26</b>
<b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> .....	<b>27</b>
RAPPORT GÉNÉRAL .....	28
RAPPORT SPÉCIAL .....	30
RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS .....	31
<b>ANNEXE 1</b> .....	<b>35</b>
ÉTATS COMPTABLES .....	36
<b>ANNEXE 2</b> .....	<b>43</b>
ÉTATS RÉGLEMENTAIRES .....	44

# ÉDITO

Pour répondre à ses ambitions, la Mutuelle des Motards, depuis plus de 30 ans, anticipe, innove et s'adapte aux évolutions de la pratique du 2-roues, en s'appuyant sur ses acteurs au sens large, salariés, délégués bénévoles, membres de son écosystème FFMC, partenaires, qui œuvrent chaque jour à faire de la Mutuelle une entreprise d'exception.

En 2016, la Mutuelle des Motards a accéléré sa transformation, sans pour autant perdre son âme, son indépendance, sa démarche militante, ses valeurs fondatrices, au contraire. L'ensemble du Conseil d'administration y veille, lors de chaque débat, chaque décision.

L'autre levier de son indépendance est financière et résulte de sa maîtrise du risque. C'est ce qui fait sa force, sa différence, son excellence.

La Mutuelle a déployé, dans tous les domaines, une capacité à repenser les outils, les méthodes, les projets, au filtre du monde nouveau dans lequel nous évoluons tous, empreint de digitalisation, de préoccupations environnementales, de recherche de solidarités nouvelles, de comportements modifiés des consommateurs, de métiers qui évoluent.

La Mutuelle prend un nouvel envol, elle s'autorise à penser plus large, plus haut et différemment en poursuivant son développement.

## **Le Conseil d'administration**



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRÉSIDENT



Patrick  
JACQUOT

### VICE-PRÉSIDENTS



Alain  
BORIE



Thierry  
DILLER



Philippe  
GUIEU-FAUGOUX



Christophe  
BOUTINON



Patrick  
CAZAUX



Charles  
Henri CHAILLET



Guillaume  
CHOCTEAU



Bernard  
FRAYSSINHES



Nicolas  
LACOURTE



Cécile  
LARROUTIS



Antoine  
STAFFELLI



Erick  
TESSIER

### ADMINISTRATEURS ÉLUS DES SALARIÉS



Laurent  
SANTUCCI



Graciella  
JACOB

## CONSEIL DE DIRECTION



# RAPPORT DE GESTION



## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

### FAITS MARQUANTS DE L'ENTREPRISE EN 2016

#### CONTEXTE MARCHÉ

- **Le contexte économique**

Après des résultats médiocres en 2016, l'activité économique mondiale devrait s'accélérer en 2017 et en 2018, dans un contexte de forte incertitude notamment en ce qui concerne la politique économique des États-Unis et ses impacts à l'échelle mondiale.

Compte tenu de ces réserves, les estimations et les projections de la croissance globale pour 2016 -2018 restent inchangées par rapport aux estimations précédentes. La croissance mondiale pour 2016 est confirmée à 3,1 %, et l'activité économique dans les pays avancés ainsi que dans les pays émergents et les pays en développement devrait s'accélérer en 2017 – 2018. La croissance mondiale devrait atteindre 3,4 % puis 3,6 % [source FMI – janvier 2017].

L'Europe peut se targuer d'une situation économique sans précédent depuis la crise financière de 2008 : alors que la zone euro a connu, en 2016, une croissance légèrement supérieure à celle des États-Unis (1,7 % contre 1,6 %), Bruxelles anticipe, à nouveau, une expansion économique satisfaisante en 2017 (1,6 %) et même une légère accélération en 2018 (1,8 %).

Cependant, le contexte d'incertitude est tel que Bruxelles se fait prudent quant à l'avenir : des élections cruciales vont se tenir en Europe cette année (Pays-Bas, France, Allemagne, voire Italie), et leur résultat pourrait peser sur la dynamique de l'Union européenne. Le début des négociations sur le Brexit, de même que la possibilité d'un resserrement monétaire américain, viennent s'ajouter à ce contexte flou [source CEE – Février 2017].

En France, alors qu'elle tablait jusqu'alors sur une hausse de 1,4 % en 2016, puis 1,5 % en 2017 et 1,6 % en 2018, la Banque de France a abaissé ses prévisions de croissance pour la France à 1,3 % en 2016 et 2017, puis à 1,4 % en 2018 : la révision à la baisse, de 0,2 point pour les deux prochaines années, est significative.

Pour l'institution, la projection pâtit en particulier de perspectives de demandes extérieures adressées à la France moins favorables, notamment en raison de l'impact du Brexit. Par ailleurs, l'économie française ne devrait ainsi plus bénéficier à plein des effets positifs de la baisse du prix du pétrole, à l'origine de gains importants en termes de pouvoir d'achat pour les ménages ces deux dernières années [source Banque de France-Décembre 2016].

Cependant, la confiance des ménages a légèrement progressé en janvier pour s'inscrire à son plus haut niveau depuis octobre 2007, les Français étant plus optimistes sur l'évolution de leur situation financière et moins pessimistes sur le chômage. Les Français consomment de nouveau, et achètent des automobiles, ce comportement s'expliquant par la progression du pouvoir d'achat sur 2016, et par des premiers signes d'amélioration du marché de l'emploi [source INSEE – Février 2017].

- **Le marché de l'assurance**

Le marché de l'assurance en France continue de s'inscrire, en 2016, dans un contexte de concurrence importante qui limite la progression du marché, et notamment celle de la branche IARD qui s'établit à + 1,5 %. Les particuliers tirent à la hausse ce marché malgré un fléchissement de l'assurance habitation (+2,5 % contre 3,6 % en 2015). Le marché de l'assurance automobile assure une croissance stable (+ 1,8 %), porté par le dynamisme des immatriculations des véhicules. La part de l'assurance 2RM ne représente que 5 % de la branche automobile.

Le marché du 2RM, à l'instar du marché 4 roues, est sur une tendance positive même si son développement est limité par rapport à la période «pré-crise» : marché du neuf au ralenti notamment sur les petites cylindrées, vieillissement du parc, disparition des achats impulsifs... Une reprise a été amorcée en 2014 ; elle s'est poursuivie en 2016, dynamisée par la suppression de la limitation de puissance à 100 cv et l'entrée en vigueur des évolutions réglementaires (Normes Euro 4). En 2016, les immatriculations neuves progressent ainsi de 4,8 % sur les 125 cm<sup>3</sup> et de 9 % sur les gros cubes. Le segment des cyclos, en chute libre depuis de très nombreuses années, rompt avec cette tendance de fond et affiche une croissance de + 2,9 % sur cette année. Seul le segment des scooters à 3 roues affiche un recul de ses ventes par rapport à 2015 (- 7,9 %).

### CONTEXTE « ACCIDENTOLOGIE ROUTIÈRE »

Selon le bilan provisoire 2016 de l'ONISR, la mortalité routière serait globalement stable par rapport à l'année 2015 : 3 469 personnes seraient décédées sur les routes de France métropolitaine en 2016, soit 8 personnes de plus qu'en 2015.

Les blessés hospitalisés, les blessés et les accidents corporels seraient en légère hausse (respectivement + 2,3 %, + 2,0 % et + 1,1 %).

Les autres indicateurs sont également à la hausse : 57 251 accidents corporels recensés, soit une augmentation de + 1,1 % et 72 199 blessés enregistrés, soit également une hausse de + 2 %.

Côté 2-roues, la situation reste positive car les dernières estimations font état de 31 cyclomotoristes et 2 motocyclistes tués en moins par rapport à 2015.

### CONTEXTE ENTREPRISE

- **Des objectifs 2016 globalement atteints**

Fin 2016, l'AMDM détient une part de marché de 6,8% en parfaite stabilité avec l'année 2015 (France métropolitaine). Cette part de marché est plus importante pour le gros cube (10%) que sur les 125 (4,6%) ou les cyclos (1,7%).

Le nombre de contrats au 31/12/2016 (313 156) est supérieur à celui budgété (309 579). La production d'affaires nouvelles a été plus soutenue lors du second semestre et le nombre de résiliations est en baisse par rapport au budget. A noter que la moto est en progression de 7 230 contrats au 31/12/2016 (vs 4 182 en 2015) du fait de la bonne tenue des résiliations.

Le CA s'élève à 96,183 millions d'euros soit une augmentation de 2,43 % par rapport à 2015, inférieur de 910 k€ au budget.

Les frais généraux s'élèvent à 44,411 millions d'euros, en augmentation de 11,07 % par rapport à 2015. Ils sont en deçà du budget 2016 de 780 k€.

Le ratio de frais généraux sur CA s'élève à 46,17 % (vs 42,58 % en 2015) mais en deçà du budget.

- **Un renforcement du CODIR et de la gouvernance de la mutuelle**

L'année 2016 a été marquée par un renforcement du Conseil de direction et de la gouvernance de la Mutuelle des Motards :

- » L'arrivée de Marie-Christine DE ZEEUW en tant que directrice de la nouvelle Direction de la communication.
- » L'arrivée de Bertrand PITRAS en tant que directeur à la Direction des ressources humaines.
- » L'arrivée de Philippe PICARD en tant que DGA.
- » L'arrivée de Fabrice QUILLIOT en tant que directeur de la DSIAM.

Début 2016, Laurent OTADUY a pris la responsabilité du département commercial.

Le service Marketing et le service des études et développements techniques ont fait évoluer leur organisation à partir de décembre 2016 pour répondre aux enjeux de développement commercial et aux exigences Solvabilité 2 et devenir respectivement département marketing et département technique.



- **La réalisation d'un plan de développement commercial**

La Mutuelle poursuit sa mission d'accueil de tous les conducteurs de 2 et 3-roues à moteur, sans discrimination.

Le plan de développement nous permet de savoir comment réaliser l'objectif commercial d'évolution de portefeuille et ainsi, à horizon 2024, doubler nos parts de marché. Pour le construire, nous avons travaillé autour des points suivants :

- » Réinterroger le contexte (marché du deux-roues, concurrence...)
- » Identifier et valider les cibles prioritaires
- » Décider des moyens.

Un comité de développement a été mis en place pour exécuter ce plan de développement commercial.

- **Des projets structurants**

### 1. Emménagement à Mezz'O

Depuis le 22 février 2016, les équipes du siège sont réunies dans un même lieu : Mezz'O.

La Mutuelle des Motards s'est dotée d'un nouvel outil de travail favorisant la transversalité des échanges. Mezz'O est un lieu de travail simple, agréable, vecteur d'innovations, d'échanges, de partage et de performance, pour toute la Mutuelle, notre réseau régional y compris. La journée du 25 novembre 2016 a permis de réunir l'ensemble des collaborateurs de la Mutuelle, les délégués bénévoles, des représentants de l'écosystème et des principaux partenaires de la Mutuelle à Mezz'o.

### 2. Assurer la bonne marche des grands projets engagés : Oxygène, GED.

Oxygène. La Mutuelle a fait le choix de reconstruire le système de gestion autour de l'outil édité par Prima Solutions, c'est-à-dire autour d'un progiciel plutôt que de tout refaire elle-même. Ce choix est dicté par des logiques opérationnelles et économiques, car le choix d'un progiciel amène à moyen terme des gains de productivité et de coût.

Le projet est prévu pour durer jusqu'à l'échéance 2018 avec une bascule pour l'ensemble des contrats.

Le début du projet a été consacré aux ateliers permettant de fixer les limites exactes des process à développer ou à adapter dans l'outil Prima, et cela pour chacun des chantiers majeurs du projet : distribution / production, indemnisation, finances / comptabilité, migration... Ces limites sont affinées et parfois adaptées aux évolutions du contexte (plan stratégique, catalogue Produits, partenariats, réglementation...) tout au long du projet grâce à la méthode Agile.

En février 2016, les premiers « sprints » (les périodes de développements informatiques dans la méthode Agile) ont débuté. En mai 2016, une première version de l'application a permis de présenter aux équipiers projet les premières fonctionnalités du chantier distribution / production. Une première version du module de gestion des sinistres a également été présentée en juin 2016 au Département Indemnisation. D'autres démonstrations ont suivi, notamment aux membres du Conseil de direction, et de nouvelles présentations sont et seront planifiées à mesure de l'avancement des travaux de développement.

GED : après les activités de l'indemnisation, la numérisation des documents pour les activités souscription, gestion des contrats, comptabilité sociétaire a été mise en place en octobre 2016.

### 3. De nouveaux projets structurants lancés en 2016 :

SID : Système d'information décisionnelle. Il s'agit de construire l'informatique décisionnelle - les moyens, outils et méthodes - qui permettent de collecter, consolider, modéliser et restituer les données en vue d'offrir une aide à la décision et de permettre d'avoir une vue d'ensemble de l'activité traitée.

3 domaines majeurs et prioritaires sont identifiés : pilotage économique et risques, pilotage produit / développement commercial, pilotage technique, indemnisation et SOLVA2 / ORSA

Les travaux sont menés en parallèle du projet Oxygène.

Ma perso : lancement d'un contrat inédit, conçu sur-mesure pour celles et ceux qui roulent avec une machine personnalisée et désirent qu'elle soit assurée à sa juste valeur.



## RAPPORT DE GESTION

De nouveaux partenariats :

- Partenariat crédit coopératif : permettre aux sociétaires d'accéder à la finance responsable. Les sociétaires peuvent désormais profiter d'avantages tarifaires sur l'offre Agir proposée par le crédit coopératif.
- Partenariat Mash : la Mutuelle et l'importateur Sima offrent l'assurance responsabilité civile la première année à tout jeune acheteur de Mash fifty 50 cm<sup>3</sup>.
- Partenariat Equiphoria : conçue par la mutuelle, Save est la première garantie en France à prendre en charge un protocole thérapeutique de rééducation fonctionnelle par l'hippothérapie.

### 4. Une politique RH renforcée :

Parmi les principaux enjeux sociaux, favoriser la cohésion sociale au sein de l'entreprise, assurer un comportement éthique et responsable assurant le bien-être des salariés, être en permanence au cœur des préoccupations des salariés, veiller à ce que le bien-être au travail reste une priorité continue de l'entreprise.

Les thématiques suivantes ont été identifiées :

- lutter contre l'exclusion et les discriminations ;
- instaurer une politique sociale responsable, qui va au-delà de nos obligations réglementaires ;
- garantir de bonnes conditions de travail, notamment à travers la création de la fonction Qualité de Vie au Travail (QVT) ;
- renforcer la formation professionnelle afin de permettre une bonne adéquation au poste de travail mais également pour donner toutes les chances aux salariés de développer leurs compétences au sein de la Mutuelle des Motards et favoriser une mobilité ;
- instaurer le droit à la déconnexion ;
- maintenir des ratios équilibrés sur l'ensemble des items de l'Égalité Hommes – Femmes ;
- affirmer son engagement vis-à-vis des travailleurs en situation de handicap ;
- tenir compte des spécificités de chacun, en tant qu'employé et / ou client : accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aménagement d'horaires pour les jeunes mères / pères, établissement d'une politique de mobilité ;
- ...

Le plan de formation est construit autour de trois axes. Les domaines dans lesquels doit porter prioritairement l'effort de développement de compétences des collaborateurs afin d'accompagner les évolutions métiers et la stratégie de développement de la Mutuelle sont les suivants :

- I. Le renforcement des compétences managériales
- II. Le développement et l'évolution de nos compétences métier
- III. Le partage et la transmission de nos valeurs avec l'humain au centre

## ACTIVITÉ ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

La Mutuelle s'est dotée, conformément aux exigences de la profession reprises dans l'article 14 de l'ordonnance 2008-1278 du 08/12/2008, d'un Comité d'audit, lequel a rendu son rapport au Conseil d'administration en sa séance du 4 mars 2017 pour établir le rapport de gestion. A cette occasion, le Conseil d'administration a pris également connaissance du rapport de la mission d'audit du co-commissariat aux comptes sur les comptes 2016.

Les principales caractéristiques de la gestion et des résultats obtenus au cours de l'année 2016 sont détaillées ci-après.



## PRODUCTION

- **Les sociétaires**

Le nombre de sociétaires et le nombre de contrats par sociétaire se présentent de la manière suivante :

	FIN 2014	FIN 2015	VARIATION 2015 / 2014	FIN 2016	VARIATION 2016 / 2015
Nombre de sociétaires	220 684	220 394	-0,1%	223 104	1,2%
Nombre de contrats par sociétaire	1,38	1,40	0,9%	1,40	0,5%

Au cours de l'année 2016, le nombre de sociétaires est en hausse (+ 1,2 %) et le nombre de contrats par sociétaire progresse légèrement de 0,5 %.

- **Les contrats**

Par grandes familles de contrats, les variations sont les suivantes :

CONTRATS EN COURS	FIN 2014	FIN 2015	VARIATION 2015 / 2014	FIN 2016	VARIATION 2016 / 2015
Moto	254 522	258 704	1,6%	265 934	2,8%
Cyclo	17 563	17 760	1,1%	17 492	-1,5%
Auto	33 161	31 226	-5,8%	29 730	-4,8%
Total	305 246	307 690	0,8%	313 156	1,8%

Dans un contexte de marché 2016 toujours difficile, 62 518 affaires nouvelles ont été réalisées par les forces commerciales, soit 0,15 % de moins qu'en 2015.

Parallèlement, 57 052 résiliations nettes de suspensions et de remises en vigueur ont été enregistrées, soit un taux de résiliations en diminution de 5,18 % par rapport à 2015.

Les affaires nouvelles moto sont en progression de 1,99 % par rapport à 2015. Elles représentent 81 % de l'activité de souscription de contrats. Le portefeuille moto augmente de 2,8 % par rapport à 2015 et représente 84,9 % des contrats en portefeuille.

Les affaires nouvelles cyclo ont diminué en 2016 de 9,2 % par rapport à 2015. Le portefeuille cyclo baisse en 2016 de 1,5 % et représente 5,6 % des contrats en portefeuille.

Le portefeuille auto recule en 2016 de 4,8 % et représente 9,5 % des contrats en portefeuille. Le portefeuille, tous types de contrats confondus, progresse de moins de 2 % sur 2016.

A cette activité s'ajoutent les 740 contrats souscrits en 2016 au travers de notre offre multirisque habitation en partenariat avec l'AGPM.

- **Les cotisations**

Les cotisations acquises de l'année 2016 (avec l'acceptation) sont de 96,183 millions d'euros, en augmentation de 2,4 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

Elles se répartissent de la façon suivante :

COTISATIONS	FIN 2014 (en k€)	FIN 2015 (en k€)	VARIATION 2015 / 2014	FIN 2016 (en k€)	VARIATION 2016 / 2015
Moto	75 507	76 160	0,9%	78 575	3,2%
Cyclo	5 058	5 522	9,2%	5 740	3,9%
Auto	12 740	12 220	-4,1%	11 868	-2,9%
Total	93 305	93 902	0,6%	96 183	2,4%

La tendance à la hausse de 2015 (+0,6 %) est confirmée avec une hausse plus significative sur 2016 de +2,4 %. La date d'échéance annuelle est fixée au 1<sup>er</sup> avril. Les cotisations émises sur l'exercice 2016 s'élèvent à 97,028 millions d'euros contre 94,046 millions d'euros en 2015, soit une augmentation des primes émises de 3,17 %.

### GESTION DES SINISTRES

Deux indicateurs permettent de suivre et d'évaluer les sinistres. D'une part, la fréquence qui montre le rapport entre le nombre de dossiers sinistres ouverts par contrat et le nombre moyen de contrats souscrits. D'autre part, le rapport sinistres sur cotisations (S/C) qui exprime le rapport entre la charge sinistres et le chiffre d'affaires. Ces éléments sont examinés ci-dessous.

- **Les fréquences**

Les fréquences présentées dans le tableau ci-après correspondent aux fréquences des sinistres par type de contrat toutes garanties confondues.

COTISATIONS	FIN 2014	FIN 2015	VARIATION 2015 / 2014	FIN 2016	VARIATION 2016 / 2015
<b>Moto</b>	4,96%	4,77%	-3,8%	4,78%	0,2%
<b>Cyclo</b>	14,29%	13,30%	-6,9%	11,13%	-16,3%
<b>Auto</b>	16,61%	16,42%	-1,1%	15,70%	-4,4%

Après avoir atteint un niveau historiquement bas pour notre Mutuelle en 2015, la fréquence des sinistres Moto est en légère augmentation de 0,2 % en 2016. La fréquence des sinistres Cyclomoteur est en amélioration de 16,3 %. Enfin, la fréquence des sinistres Auto est également en amélioration de 4,4 % par rapport à 2015.

- **La charge sinistres nette de réassurance par famille de contrats**

Les évaluations des sinistres ont été effectuées conformément aux règles habituelles de prudence.

EN MILLIERS D'EUROS	MOTO	CYCLO	AUTO	MRH	TOTAL
<b>COTISATIONS ACQUISES</b>	78 575	5 740	11 868		96 183
<b>SINISTRES ANNÉE DE SURVENANCE 2016</b>					
Montant de la charge	49 838	2 548	8 184		60 570
Rapport S/C 2016	63%	44%	69%		63%
Rapport S/C 2015	68%	56%	71%		67%
<b>BONIS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS</b>					
Montant des bonis(-) malis(+) dégagés	- 12 480	- 502	276	- 88	- 12 795
Rapport bonis / malis 2016	-16%	-9%	2%		- 13%
Rapport bonis / malis 2015	-10%	-26%	-12%		- 11%
<b>CHARGES SINISTRES TOTALES</b>					
Montant de la charge	37 358	2 046	8 460	- 88	47 776
Rapport S/C 2016	48%	36%	71%		50%
Rapport S/C 2015	57%	30%	59%		56%

## 1. La charge sinistres - année de survenance 2016

La charge sinistres de l'exercice de survenance 2016, hors frais de gestion et après réassurance, ressort à 62,97 % des cotisations acquises, soit à un niveau :

- très légèrement supérieur à celui prévu au budget (62,38 %) ;
- très inférieur à celui observé en 2015 (67,40 %).

Elle appelle les commentaires suivants :

- La baisse des fréquences moto enregistrée depuis trois ans s'arrête sur 2016, elle atteint un taux de 4,78 % (contre 4,77 % au 31 décembre 2015), taux qui reste très bas.
- La hausse du S/C auto provient de l'existence d'un sinistre auto grave sur le premier semestre 2016 (coût sinistre 1,8 million d'euros).
- Au 31 décembre 2016, il y a 6 dossiers réassurés pour un coût net de réassurance de 4,9 millions d'euros. Il y avait 12 dossiers réassurés au 31 décembre 2015 pour un montant de 7,9 millions d'euros. Nous constatons une baisse assez sensible (3 millions d'euros) de la charge des gros dossiers graves en 2016 par rapport à 2015, qui explique en grande partie l'amélioration du taux sinistres / cotisations de l'exercice 2016.
- La charge globale relative à la garantie Vol passe d'un montant de 5,3 millions d'euros en 2015 à un montant de 5,8 millions d'euros soit une augmentation de plus de 8 %.

## 2. La charge sinistres sur exercices antérieurs

Au 31 décembre 2016, les exercices antérieurs dégagent, après réassurance, un boni de 12,8 millions d'euros qui représente 13 % des cotisations acquises.

Ce boni est supérieur à celui de l'exercice 2015 qui s'élevait à 10,8 millions d'euros. Ce boni supplémentaire d'environ 2 millions d'euros en 2016 participe très largement à l'amélioration du résultat de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

L'existence de bonis significatifs de l'exercice 2016 marque (comme les années précédentes) une évaluation prudente des provisions telle qu'effectuée au 31 décembre 2015.

Ces bonis 2016 sur exercices de survenance antérieurs proviennent des principaux éléments suivants :

- Par rapport à la provision pour tardif constituée au 31 décembre 2015, les tardifs constatés sur 2016 permettent de dégager un boni significatif de 1,9 millions d'euros.
- La liquidation, toutes années de survenance confondues, des dossiers corporels (hors grave) est bonne et dégage des bonis significatifs (3,5 millions d'euros).
- La liquidation des dossiers corporels conducteurs dégage également un boni significatif de 2,9 millions d'euros. Ce montant de boni est d'ailleurs très significatif par rapport à la provision existante au 31 décembre 2015 d'un montant de 12,9 millions d'euros. Nous constatons 22 % de boni, ce qui est très élevé et qui a conduit le service sinistres à mener, sur l'exercice, des travaux sur les méthodes de provisionnement de ce risque. Une évolution de la méthode de provisionnement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017.
- Au 31 décembre 2016, les sinistres gros dossiers réassurés dégagent un boni après réassurance de 578 k€ sur la situation. Ce boni s'explique comme suit :
  - Boni : 20 millions d'euros sur 30 dossiers
  - Mali : 13,4 millions d'euros sur 20 dossiers
  - Reversements aux réassureurs : 6 millions d'euros.

Si globalement, tous les exercices de survenance confondus sont en bonis significatifs, les gros



## RAPPORT DE GESTION

dossiers de l'exercice de survenance 2015 génèrent un mali (avant réassurance) de 6,7 millions d'euros. Ce mali a un impact significatif sur le calcul de la provision pour risques en cours au 31 décembre 2016.

Il est nécessaire de préciser également qu'un gros dossier auto dégage un mali de 3 millions d'euros, l'importance de cette opération influe fortement sur les S / C habituels de l'auto.

- Les bonis dégagés au 31 décembre 2016 intègrent l'impact de l'évolution des coûts moyens résultant des travaux annuels du département Technique sur les coûts ultimes. Le boni global sur ces évaluations au coût moyen est de 42 k€.

Ce boni (de faible montant) traduit une fiabilité de la procédure d'évaluation aux coûts ultimes qui est en vigueur à la mutuelle pour pratiquement la moitié de sa charge sinistres.

## PROVISIONS TECHNIQUES

- **La provision pour frais de gestion sinistres**

Au 31 décembre 2016, la provision pour frais de gestion sinistres augmente de 776 k€ par rapport au 31 décembre 2015. Elle s'élève à 7,085 millions d'euros et représente 4,2 % de la provision pour sinistres à payer. L'augmentation des frais généraux de l'exercice et donc partiellement des frais de gestion sinistre, explique cette variation à la hausse.

- **La provision pour abandons sur avances sur recours futurs**

Le solde des avances sur recours (dans le cadre de la procédure Indemnisation Recours Corporels Automatique IRCA) au 31 décembre 2016 s'élève à 9,010 millions d'euros, montant en augmentation par rapport à fin 2015 (7,615 millions d'euros).

La méthode de provisionnement de cet actif liée aux abandons de recours a été sur un plan pratique modifiée par rapport au 31 décembre 2015. Le SEDT a travaillé sur le dernier trimestre de l'exercice pour permettre un calcul « à l'ultime » de cette charge d'abandons de recours. La provision constatée au 31 décembre 2016 s'élève à un montant de 5,3 millions d'euros contre une provision de 4 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit un complément de 1,3 million d'euros.

- **La provision pour risques en cours**

Au 31 décembre 2016, la provision est constituée selon les modalités de calcul prévues par le Code des assurances (calcul sur la base des deux derniers exercices). Elle s'élève à 4,675 millions d'euros contre 4,195 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une dotation sur l'exercice de 480 k€.

La réévaluation en 2016 des dossiers graves 2015 pour un montant de 6,7 millions d'euros (avec notamment un très gros dossier Dirig : 5,3 millions d'euros) explique pour partie significative l'augmentation de la provision pour risques en cours.

- **La provision pour risques d'exigibilité**

Au 31 décembre 2016, les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de plus-value latente nette globale. Dans ce contexte, aucune provision pour risques d'exigibilité n'a été constatée.

## RÉASSURANCE

- **L'architecture de réassurance**

L'architecture des traités GEMA et du traité AMDM est restée inchangée en 2016 par rapport à 2015.

- **Les sinistres importants**

Les sinistres les plus importants indemnisés par la Mutuelle sont relatifs à la garantie responsabilité civile corporelle. L'analyse des sinistres « responsabilité civile corporelle » dont le montant est supérieur à 152 k€ des trois derniers exercices de survenance, vue au 31 décembre de leur année de survenance, est retracée dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIERS D'EUROS	2014	2015	2016
<b>Nombre de sinistres</b>	26	25	19
<b>Charge sinistres brute</b>	21 330	17 646	17 441
<b>Participation réassureurs</b>	- 10 502	- 6 792	- 8 445
<b>Charge sinistres nette</b>	10 828	10 854	8 996
<b>Cotisation acquise de l'exercice</b>	93 305	93 902	96 183
<b>S/C brut</b>	<b>22,9%</b>	<b>18,8%</b>	<b>18,1%</b>
<b>S/C net</b>	<b>11,6%</b>	<b>11,6%</b>	<b>9,4%</b>

La part des sinistres supérieurs à 152 k€ sur l'exercice de survenance représente, avant réassurance, 18,1 % du chiffre d'affaires contre 18,8 % pour l'exercice 2015 (vue à fin 2015). 2016 est un exercice au cours duquel 19 dossiers supérieurs à 152 k€ ont été enregistrés contre 25 en 2015 (vue à fin 2015). Après réassurance, la part des sinistres supérieurs à 152 k€ en 2016 est de 9,4 %, inférieure à 2015 (vue à fin 2015).

### Le solde de réassurance

Le solde technique des opérations de réassurance (tous traités confondus) sur l'exercice comptable est en faveur des réassureurs de la Mutuelle pour un montant de 5,137 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

<i>Cotisations cédées</i>	+ 7 499 k€
<i>Prestations cédées</i>	- 422 k€
<i>Variation des provisions pour sinistres cédées</i>	- 1 940 k€
<b>TOTAL</b>	<b>+ 5 137 k€</b>

Soit + 5,34 % des cotisations acquises.

## FRAIS GÉNÉRAUX

Le ratio de frais généraux est un indicateur essentiel de gestion. Calculé à partir des charges par destination, son évolution, après variation des provisions des frais de gestion sinistres, frais d'acquisition à reporter, et après déduction des produits en atténuation (produits correspondant aux remboursements de frais généraux exposés), est la suivante :

RATIO DE FRAIS GÉNÉRAUX	2014	2015	2016
par rapport aux produits techniques	42,00%	42,58%	46,17%
% frais de gestion sinistres	9,19%	9,67%	11,32%
% frais d'acquisition	14,76%	15,12%	15,55%
% frais d'administration	15,14%	14,24%	15,95%
% autres charges techniques	2,91%	3,55%	3,36%

Sur l'exercice 2016, le ratio de frais généraux augmente passant de 42,58 % à 46,17 %. Cette augmentation est due en grande partie à la phase d'investissements structurants (installation des équipes dans les locaux du nouveau siège, mise en route de la Gestion Electronique des Documents, mise en place des logiciels nécessaires à la réalisation récurrente des travaux liés à la réglementation Solvabilité II) et de commissions de courtage supérieures aux attentes grâce à une meilleure production de contrats qu'attendue.

Au titre de l'exercice 2016, la Mutuelle a bénéficié d'un Crédit Impôt Compétitivité Emploi s'élevant à 597 k€. Ce crédit d'impôt est venu en déduction des charges de personnels.

### FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement engagés durant l'exercice 2016 ont concerné la recherche sur l'accidentologie des 2-roues à moteur, le développement de nouvelles solutions de garanties pour l'assurance des motos personnalisées et de prestige, et la solidité des indicateurs financiers face à des contextes et environnements défavorables (outil ORSA).

Les frais de ces projets évalués selon la méthode de calcul du Crédit Impôt Recherche (CIR) sont en cours d'estimation à la date de fin de rédaction de ce document.

## GESTION FINANCIÈRE

### RÉSULTATS DES PLACEMENTS FINANCIERS

- **Le rendement financier**

La performance financière du portefeuille en 2016 est de 3,29 % pour une performance 2015 de 1,72 %.

Les plus-values latentes du portefeuille de valeurs mobilières sont en progression, passant de 12,951 millions d'euros à fin 2015 à 14,680 millions d'euros à fin 2016, soit une augmentation de 1,729 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, le portefeuille de placements financiers est composé de 74,1 % d'obligations (lignes détenues en direct et OPCVM), 0,9 % de FCPR Infrastructure, 9,9 % d'OPCVM action, 9,8 % de comptes rémunérés et 5,2% d'OPCVM monétaire et monétaire dynamique.

- **Le résultat comptable**

En 2016, les placements financiers ont apporté 5,569 millions d'euros de produits financiers qui se décomposent de la manière ci-contre :



Revenus (dividendes + coupons)	+	1 439 k€
Reprise sur provision pour dépréciation des immeubles	+	187 k€
Plus-values réalisées	+	4 339 k€
Moins-values réalisées	-	10 k€
Frais de gestion des placements et charges financières	-	386 k€
<b>TOTAL</b>	<b>+</b>	<b>5 569 k€</b>

Soit 5,79 % des cotisations acquises.

Ce résultat comptable des placements financiers est comparable à celui de l'exercice 2015. En effet, celui-ci était de 5,213 millions d'euros en 2015 et représentait 5,6 % des cotisations acquises.

Les produits financiers sont ventilés en deux parties en fonction de l'origine des fonds placés :

- ➔ la première, correspondant au placement des fonds alloués aux provisions techniques, contribue au résultat technique pour un montant de 4,146 millions d'euros ;
- ➔ la deuxième, qui vient rémunérer les fonds propres, contribue au résultat non technique pour un montant de 1,423 million d'euros.

- **Les provisions pour dépréciation**

Au 31 décembre 2016, deux lignes d'OPCVM sont en moins-value latente mais ne présentent pas les caractéristiques d'une dépréciation à caractère durable. Dans ce contexte, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a donc été constatée en fin d'exercice. De même aucune dépréciation n'est nécessaire sur le portefeuille obligataire.

- **L'évaluation des immeubles**

Conformément à la réglementation en vigueur, la Mutuelle a fait réaliser une expertise immobilière quinquennale de l'ensemble de ses immeubles en 2015 et remise à jour fin 2016.

Une nouvelle promesse de vente a également été signée en 2016 pour les bâtiments les plus anciens. Le prix de vente potentiel constitue une base solide de valeur vénale représentative du prix du marché. Cette valeur la Mutuelle l'avait conduit dès la réception de la lettre d'intention en 2016, à la constitution d'une reprise de la dépréciation à hauteur de 186 k€ par rapport à la valeur nette comptable de ces bâtiments.

Au 31 décembre 2016, tous les immeubles après dotation de provision sur les bâtiments les plus récents sont en plus-values latentes. Ces plus-values s'élèvent à 2,108 millions d'euros.

## DÉLAIS DE PAIEMENT

L'ensemble des factures liées à la gestion des dossiers sinistres est réglé au fur et à mesure de leur enregistrement dans l'applicatif métier, sauf celles relatives aux prestataires, qui sont regroupées et réglées en fin de mois, et les cas de litige.

Les factures des frais généraux sont réglées aux fournisseurs à trente jours date de facture, sauf en cas de litige matérialisé par l'absence de bon à payer.

L'échéancier des paiements des factures fournisseurs au 31 décembre 2016 est le suivant :

DÉLAIS DE PAIEMENT DE LA DETTE FOURNISSEURS	En k€	En %
Solde entre 0 et 30 jours	1 692	81%
Solde entre 30 et 60 jours	385	19%
Solde au delà de 60 jours		0%
	2 077	100%

## RAPPORT DE GESTION

Les cotisations des sociétaires sont réputées payables d'avance. La Mutuelle propose en dehors du paiement annuel, trois modalités de paiements fractionnés. Il s'agit des fractionnements semestriels, trimestriels et mensuels (sur 10 mois). Du fait de ces différentes modalités, le délai de paiement des cotisations (hors contentieux) varie entre paiement d'avance (dans les jours qui précèdent l'échéance unique du 1<sup>er</sup> avril) et celui à 321 jours.

Au 31/12/2016, les créances sociétaires correspondent aux échéances mensuelles des 5 et 15 des mois de janvier et février 2017 pour 7 331 k€ auxquelles s'ajoutent les créances douteuses pour 434 k€.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'ensemble des filiales et des participations de la Mutuelle est récapitulé dans le tableau suivant :

EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAL	RÉSERVE ET REPORT À NOUVEAU	QUOTE-PART CAPITAL DÉTENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER	BÉNÉFICE OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS
				BRUTE	NETTE			
<b>Filiales :</b>								
SASU LCDM	40	128	100%	40	40	8	2 065	16
SARL Les Editions de la FPMC	32	571	50%	2		5	5 255	- 300
<b>Participations de 20% à 50% :</b>								
SAS Mutopia Construction	1 444	365	29,3%	422	422	936	378	- 349
AFDM Pro	60		20,0%	10			104	- 80
<b>Participations de 10% à 20% :</b>								
Néant								
<b>Participations de 5% à 10% :</b>								
Néant								
<b>Participations inférieure à 5%</b>								
SCI GEMA	2		2,0%	30	30	22	235	129
SOCRAM	70 000	115 864	0,7%	710	710		76 219	12 066
MATMUT Protection Juridique	7 500	9 174	0,5%	37	37		30 263	827
IMA	31 407	24 238	0,5%	245	245			3 443
IMA GIE	3 547	338	0,1%	4	4		404 254	
OFI Partenaires	10 000	3 987	2,0%	329	329			1 184
Crédit Coopératif part A				0	0			
Crédit Coopératif part B				22	22			
<b>Total des titres de participations</b>				<b>1 851</b>	<b>1 839</b>			

Les informations financières sont celles de l'exercice 2015, sauf pour la SASU LCDM pour laquelle ce sont celles de l'exercice 2016.

- **SASU Le Courtier Du Motard**

La Mutuelle a créé le 1<sup>er</sup> septembre 2009 « Le Courtier Du Motard » (LCDM), société de courtage 100 % captive de la Mutuelle dont la forme juridique est une SASU au capital de 40 k€. Cette structure juridique constitue un canal de distribution complémentaire de notre offre de contrats 2-roues à moteur. Cette structure fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

L'évolution des éléments principaux des comptes de la SASU Le Courtier Du Motard au cours des trois derniers exercices comptables est la suivante :

EN MILLIERS D'EUROS	2014	2015	2016
Capitaux propres	68	131	168
Chiffre d'affaires	1 576	1 817	2 065
Résultat	63	37	16



L'activité de cette structure a poursuivi son développement en 2016 et son chiffre d'affaires a progressé de 13,66 %. Au cours de l'exercice 2016, le nombre de partenaires (courtiers et motocistes) a progressé de 5 %. L'exercice 2016 se clôture sur un excédent de 16 k€.

- **SARL Les Éditions de la FFMC**

L'évolution des éléments principaux des comptes de la filiale SARL Les Éditions de la FFMC au cours des trois derniers exercices comptables connus à ce jour est la suivante

EN MILLIERS D'EUROS	2013	2014	2015
Capitaux propres	507	600	603
Chiffre d'affaires	5 504	4 746	5 255
Résultat	93	4	- 300

L'exercice 2015 de la SARL Les Éditions de la FFMC s'est clôturé sur un résultat déficitaire de 300 k€ lié au contexte difficile dans lequel se trouve la presse écrite en général. Par jugement, le tribunal de commerce a prononcé le redressement judiciaire de la SARL le 30 novembre 2016. Par mesure de prudence, toutes les provisions adéquates ont été constatées sur cet exercice.

## RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

- **Le résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel laisse apparaître un produit de 58 k€. Ce produit correspond principalement à des reprises de provisions pour risques relatifs à plusieurs litiges prud'homaux, à diverses régularisations sociétaires, sinistres et reprises des dotations sur les amortissements dérogatoires minorés de risques et charges divers et de charges sur cession d'éléments d'actifs.

- **L'intéressement et la participation aux bénéfices**

Conformément à l'application de l'accord d'intéressement signé avec le Comité d'entreprise le 24 juin 2013 et compte tenu du résultat 2016 bénéficiaire, l'intéressement au titre de l'exercice 2016 est de 664 K€ auquel il convient de rajouter le forfait social de 133 K€.

Au titre de l'exercice 2016, il n'y a pas de participation.

- **Les impôts**

Les différents crédits d'impôts obtenus par la Mutuelle au titre de l'exercice 2015 et comptabilisés en 2016 s'élèvent à 249 k€.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, la Mutuelle relève du régime de droit commun (article 206-1 du CGI) et les excédents sont ainsi soumis à l'impôt sur les sociétés.

Le résultat comptable, avant impôt sur les sociétés, est un bénéfice de 1,106 million d'euros. Après imputation des différentes déductions et réintégrations, le résultat fiscal de l'exercice 2016 est déficitaire de 91 k€. Il n'y a donc pas d'impôt sur les sociétés à régler au titre de l'exercice 2016.

Les dépenses réintégrées dans le résultat fiscal ne concernent ni des amortissements de véhicules non déductibles, ni de dépenses somptuaires.

Au 31 décembre 2016, le montant des déficits fiscaux reportables au niveau du groupe d'intégration fiscale (AMDM + LCDM) sur les prochains exercices s'élèvent à 1,330 million d'euros.

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT**

### **REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE**

Au 31 décembre 2016, le report à nouveau déficitaire s'élève à 4,697 millions d'euros. Il correspond aux résultats déficitaires des exercices 2011 et 2015 diminués de l'affectation des résultats excédentaires 2012, 2013 et 2014 conformément aux résolutions approuvées par les précédentes Assemblées générales.

### **RÉSULTAT**

L'exercice 2016 se clôture donc sur un bénéfice de 1,106 million d'euros qui sera affecté en totalité au report à nouveau déficitaire, suivant la proposition de résolution du Conseil d'administration soumise à l'adoption de l'Assemblée générale.

## **FONDS PROPRES**

### **FONDS D'ÉTABLISSEMENT**

L'article R334-7 du Code des assurances prévoit que le montant du fonds d'établissement doit être égal au tiers de l'exigence minimale de la marge de solvabilité.

L'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2006 avait approuvé l'augmentation du fonds d'établissement à 10 millions d'euros par prélèvement de 7 millions d'euros sur le fonds de développement.

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT**

Le fonds de développement est une réserve spéciale dans laquelle sont comptabilisés, au-delà des fonds nécessaires au fonds d'établissement minimum, les droits d'adhésion perçus par la Mutuelle à l'entrée de tout nouveau sociétaire, conformément à l'article 6 des statuts, ainsi que les résultats des exercices lorsqu'ils sont excédentaires, en l'absence de report déficitaire.

Le fonds de développement s'élève, au 31 décembre 2016, à 39,153 millions d'euros contre 37,696 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette variation de 1,457 million d'euros correspond à la perception des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires au titre de l'exercice.

### **DROITS D'ADHÉSION**

Le droit d'adhésion est la contribution des nouveaux sociétaires au fonds de développement de la Mutuelle. Jusqu'en 1999, ils étaient soumis à l'impôt et aux taxes convention d'assurances. La loi des finances pour 1999 a reconsidéré le traitement de ces droits d'adhésion, conformément aux attentes des mutuelles du GEMA.

L'article « 209 IV » du Code général des impôts reconnaît, pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1998, les droits d'adhésion comme des apports versés par les sociétaires.

Les droits d'adhésion sont ainsi défiscalisés, au titre de l'impôt sur les sociétés, à hauteur d'un montant égal au rapport entre le montant minimal de la marge de solvabilité exigée par la réglementation et le nombre de sociétaires constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2016, le montant du droit d'adhésion défiscalisable s'élève à 192,62 € hors taxes. Les droits d'adhésion, fixés par l'Assemblée générale ordinaire 2016 à 49,03 euros hors taxes par nouveau sociétaire, sont donc affectés en totalité aux fonds propres pour leur montant hors taxes.

## RÉSERVE DE CAPITALISATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le principe de cette réserve est supprimé pour les sociétés d'assurances non-vie. Son montant 4,102 millions d'euros a été transféré au compte « autres réserves ».

## ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA CLOTÛRE

Aucun événement significatif n'est à signaler.

## PERSPECTIVES 2017

Les grands projets liés à la stratégie et les priorités pour 2017 :

- clarifier le plan stratégique et mettre en place un pilotage de son exécution,
- assurer la bonne marche des grands projets engagés (Oxygène, SID, GED),
- commencer la mise en œuvre de la stratégie de distribution pour répondre aux objectifs de développement commercial,
- développer l'offre électrique et renforcer notre positionnement sur l'offre PRO,
- réussir la conquête, l'accueil et la fidélisation des jeunes et des « jeunes permis ».

L'année 2017 est la troisième année du business plan triennal qui décrit la trajectoire à suivre. Directement lié à la stratégie de développement de notre Mutuelle qui ambitionne le doublement de ses parts de marchés d'assurances des 2 et 3-roues à moteur sur dix ans, le business plan a été retravaillé fin 2016 afin de définir la trajectoire financière jusqu'en 2020 et l'identification des moyens permettant à la Mutuelle de suivre cette trajectoire.

Parmi ces moyens, l'année 2017 verra le début de l'exécution d'un plan de transformation de son modèle opérationnel, dont le lancement du nouveau site [mutuelledesmotards.fr](http://mutuelledesmotards.fr) en début d'année et de la préparation des travaux sur le futur espace sociétaire. Elle verra également la mise en œuvre d'un plan de communication ambitieux afin de répondre à l'axe stratégique de la Mutuelle « d'être incontournable auprès de l'ensemble des possesseurs de 2 et 3-roues ».

Notre budget 2017 arrêté par le Conseil d'administration du 10 décembre 2016 prévoit un résultat excédentaire de 244 k€ tenant compte d'un développement du chiffre d'affaires de + 6 % à 102 millions d'euros et d'un ratio de frais généraux à 44,1 %.

## RESPONSABILITE SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

La Mutuelle des Motards est, par son origine, sa nature et sa vocation, naturellement actrice de l'Économie Sociale et Solidaire. Dans le cadre de la charte créée par le GEMA, elle développe depuis quatre ans une politique de responsabilité sociétale qui témoigne de son implication en faveur du développement durable.

Elle met en œuvre des actions au bénéfice de ses parties prenantes, sociétaires, salariés, délégués, administrateurs, partenaires ou encore prestataires, tant en termes de gouvernance que de produits/services et de pratiques internes.

Elle permet de repérer et d'intégrer à son activité, à sa gestion et à ses relations des préoccupations sociales, sociétales, environnementales et économiques autour de 5 objectifs :

- I. Être acteur responsable du développement durable,
- II. Contribuer à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences et à la préservation de l'environnement,
- III. Accompagner le développement économique, participer à la réduction des vulnérabilités sociales et contribuer à une protection sociale durable,
- IV. Favoriser une politique d'investissements responsables,
- V. Développer le fonctionnement des acteurs dans un cadre environnemental et social responsable.

Et à travers 5 domaines de réalisation :

- Le domaine Environnemental,
- Le domaine Métier / Service,
- Le domaine Social / Politique sociale,
- Le domaine Social / Contribution-mécénat,
- Le domaine Gouvernance.

Le tableau RSE résume les actions entreprises en faveur de cette responsabilité les plus significatives.

Tous les acteurs de la Mutuelle sont ainsi responsables du développement de la RSE de la Mutuelle et participent à l'amélioration de ses performances sociétales.

## RAPPORT DE GESTION

DOMAINE	THÈME	INDICATEUR	RÉSULTATS 2015	RÉSULTATS 2016
<b>DOMAINE ENVIRONNEMENTAL</b>				
<b>Déplacements professionnels</b>	Total déplacements Pros en Kms	Total déplacements Professionnels en Kms	1 419 271	1 208 064
	Total Co2 Déplacements Pros	Total déplacements professionnels en émission Kgs eq CO2	40 623	46 385
<b>Espace de travail</b>	Fluide	Consommation d'eau en L/ETP au siège	9 504	15 900
	Energie	Consommation d'électricité en Kwh/ETP au Siège	4 232	3 745
<b>Gestion documentaire</b>	Papier	Consommation feuilles en papier A4/ETP (papier norme PEFTC)	3 943	3 180
	Recyclage papier	Déclaration/Contribution Ecofolio en Kgs	23 367	23 367
	Imprimés	% d'imprimés éco labélisés	77%	77%
		% d'enveloppes recyclées	95%	100%
	Affranchissement Lettre Verte	% d'affranchissement en tarif Lettre Verte	35%	28%
<b>DOMAINE MÉTIERS / SERVICES</b>				
<b>Finance</b>	Investissement Socialement Responsable	% ISR/Placements financiers	96%	78%
		Dont % de placements obligataires	82%	81%
		OPCVM convertibles	100%	100%
		OPCVM actions	80%	76%
		OPCVM monétaires	100%	62%
	Note ISR obtenue par notre portefeuille sous mandat	3.12	3.16	
<b>ASSURANCE</b>				
<b>Solidarité</b>	Accompagnement aux victimes par l'Unité d'Accompagnement et d'Aide Aux Victimes	Nombre de victimes accompagnées par un suivi individuel	348	362
		Nombre de victimes ayant bénéficiées d'un accompagnement personnalisé au-delà de la garantie SAVE (visites)	57	21
		Nombre de victimes bénéficiant de la garantie SAVE	172	195
		Nombre de prestation et services délivrés dans le cadre de la garantie SAVE	220	261
<b>Prévention</b>	Nombre de contrats Label Jeune		3857	4535
	Chèque Emploi Solidarité		1840	1928
<b>Qualité / baromètre de satisfaction annuel</b>	Taux de satisfaction global de la gestion des sinistres		92%	92%
<b>réclamations sociétales</b>	Nombre de gestes solidaires		55	37
<b>DOMAINE SOCIAL / POLITIQUE SOCIALE</b>				
<b>Egalité professionnelle</b>	Accès à la formation	Nombre de bénéficiaires par catégorie	64% des employés et 73% des cadres	79% des employés et 64% des cadres
		Nombre de bénéficiaires par genres	64% des femmes et 71% des hommes	73% des femmes et 73% des hommes
<b>Salaires</b>	La rémunération	Salaires moyen par catégorie	cadres 46 056 € / employés 27 088 €	cadres 46 093 € / employés 27 510 €
	Rémunération en faveur de l'équité	Coefficient entre le salaire le plus grand et le plus petit	5,27	9,8





DOMAINE	THÈME	INDICATEUR	RÉSULTATS 2015	RÉSULTATS 2016
<b>Vie professionnelle et personnelle</b>	Dispositif sociaux (convention et accord entreprise)	Nombre de jours moyen pris par collaborateur dans le cadre des dispositifs sociaux	2	1,69
	Accès temps partiel choisi	Nombre d'accords / nombre de demandes	43/43	49/49
<b>Sociétal</b>	Politique de recrutement - emplois précaires	Ratio sur effectif global	9,22%	9,67%
<b>DOMAINE SOCIAL / PARTENARIAT-CONTRIBUTION-MÉCÉNAT</b>				
<b>Prévention / sécurité / formation / solidarité</b>	Contribution à la formation, à la sensibilisation, actions éducatives en milieu scolaire, initiation à l'entretien du 2-3RM, promotion de l'équipement adapté, participation aux rassemblements...	Montant total versé en euros	930 769	908 016
<b>GOUVERNANCE ET VIE MUTUALISTE</b>				
<b>Vie mutualiste</b>	Assemblée Générale	Nombre d'élus à l'AG	273	266
		Nombre de présent à l'AG	252	237
<b>Délégués Bénévoles</b>		Nombre d'actifs	79	80
<b>Conseil d'Administration</b>	Réunions CA	Taux de présence des administrateurs	90%	94%
<b>Espace de rencontre</b>	Rencontres sociétaires	Nombre de participants	387	605

## INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

L'entreprise est gouvernée selon ses statuts, portés à la connaissance de chaque sociétaire, et les administrateurs au sein du Conseil d'administration se conforment, pour exercer leurs mandats, au Code de déontologie des Mutuelles du GEMA (Groupement des Mutuelles d'Assurances), organisme professionnel qui rassemble les entreprises à caractère mutualiste régies par le Code des assurances.

Les pouvoirs qui ne relèvent pas de l'autorité de l'Assemblée générale des sociétaires, constituée en 2016 de 266 représentants élus lors de la réunion de 52 Assemblées régionales, sont confiés à un Conseil d'administration composé de 15 membres dont deux sont élus par le personnel de l'entreprise. Le Conseil d'administration délègue au Président Directeur Général les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'entreprise. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les statuts et le Code des assurances à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration. En 2016, le Conseil d'administration s'est réuni au cours de 8 séances et le taux de présence des administrateurs a été de 94 %. 11 administrateurs ont suivi au moins un parcours de formation.

Le Comité d'audit s'est réuni au cours de cinq séances et a procédé, lors de ces séances, aux interviews du Directeur Général, de la Secrétaire générale, de directeurs ou responsables de services de la Mutuelle, de l'Expert Comptable, et des Commissaires aux Comptes. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration après chaque séance.

Le coût des rémunérations et frais alloués au mandataire social et aux mandataires mutualistes (administrateurs et délégués bénévoles) s'est élevé à 557 k€. Les jetons de présence, reçus au titre des mandats dépendant de la fonction de mandataire social, ont été entièrement versés à la Mutuelle.

Le Conseil d'administration nomme des délégués bénévoles : mandataire mutualiste le délégué bénévole est un sociétaire qui pose sa candidature en vertu d'une charte pour recevoir mandat du Conseil d'administration afin de représenter la Mutuelle auprès des sociétaires en particulier et du monde motard en général :

- d'une part, il relaie les décisions politiques qui concernent le fonctionnement et le développement de la mutuelle à court, moyen et long termes ;
- d'autre part, il agit aux côtés des salariés et des militants de la FFMC dans le cadre strict des valeurs qui orientent les décisions politiques du Conseil d'administration.

En tant que relais des décisions politiques du Conseil d'administration, il participe à ses réflexions par sa présence :

- au Comité des délégués, en tant que membre désigné par le réseau des délégués ;
- aux Commissions permanentes, en tant qu'invité par le président de chaque commission ;
- au Comité de recrutement, en tant qu'élu par le réseau des délégués.

En tant que promoteur de l'ancrage motard de la Mutuelle et d'ambassadeur de ses valeurs mutualistes, il mène, aux côtés des salariés de l'entreprise Mutuelle des Motards et des militants FFMC, les actions de proximité en lien avec les actions auprès des sociétaires et du monde motard en général.

Sur l'année 2016, les missions des délégués en direction des sociétaires ont été les suivantes : participation aux assemblées régionales et assemblée générale, commissions sinistres, appui à la prise en charge coopérative d'un conflit, mission de prévention, appui aux sociétaires victimes d'accidents de la route et leur entourage, rencontres sociétaires.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Assurance Mutuelle des Motards, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'assurance mutuelle à la fin de cet exercice.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **PROVISIONS TECHNIQUES**

Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance de votre société d'assurance mutuelle sont estimés en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note II paragraphes 1.1.8 et 8 de l'annexe.

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard notamment de l'expérience de la société d'Assurance Mutuelle des Motards, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.



### PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DU PORTEFEUILLE DE TITRES

Les dépréciations sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note II paragraphe 1.1.4 de l'annexe. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par la société d'Assurance Mutuelle des Motards et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans ce cadre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### VÉRIFICATIONS ET INFORMATION SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille et Ajaccio, le 24 mai 2017

**KPMG S.A.**

Joëlle Bouchard  
*Actionnaire*

**SARL COREVAL**

Alain Perret  
*Associé*



## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE

*souscrits par les administrateurs visés par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances*

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle Assurance Mutuelles des Motards, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Les conditions de souscription des contrats par les administrateurs, leurs conjoints, descendants ou ascendants sont les mêmes conditions préférentielles que l'ensemble des salariés et des mandataires mutualistes de la mutuelle à savoir : une cotisation réduite de 30 % sur les contrats deux roues.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée, l'analyse de leurs caractéristiques ainsi que la mise en œuvre de diligences consistant à vérifier la concordance des informations qui nous été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Ajaccio et Marseille, le 24 mai 2017  
Les commissaires aux comptes

**KPMG S.A.**  
Joëlle Bouchard  
*Actionnaire*

**SARL COREVAL**  
Alain Perret  
*Associé*

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

*Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.*

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 IV-1 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code de commerce suivantes :

Les conventions suivantes (§ 20 à 42) approuvées lors des exercices antérieurs et reconduites par tacite reconduction ont été autorisées par le conseil d'administration du 10 décembre 2016 :

#### AVEC S.A.R.L. LES ÉDITIONS DE LA F.F.M.C.

- Entité concernée

L'Assurance Mutuelle des Motards, associée à 50 % de la S.A.R.L. Les Éditions F.F.M.C, représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

## **CONVENTION D'ÉDITION DE LA PUBLICATION « COMMUTERS »**

- **Nature et objet**

L'Assurance Mutuelle des Motards a souhaité publier et diffuser à l'ensemble de ses sociétaires une publication nommée « COMMUTERS » afin d'informer efficacement ces derniers.

Elle a confié aux Editions de la F.F.M.C., dans le cadre de la convention d'édition signée le 30 juillet 2013, la réalisation rédactionnelle et les travaux de graphisme, d'impression, de façonnage, de routage, d'achat des fournitures et d'affranchissement des envois, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

- **Modalités**

Au titre de l'exercice 2016, les Éditions F.F.M.C. ont facturé à votre société d'assurance mutuelle une prestation d'un montant de 279 911 € TTC pour COMMUTERS n°7.

## **CONVENTION DE MANDAT NON EXCLUSIF RELATIVE À LA GESTION DES ABONNEMENTS À LA REVUE « MOTO MAGAZINE »**

- **Nature et objet**

Dans le cadre de la convention de mandat, signée le 13 mai 2004, entre les Éditions de la F.F.M.C. et l'Assurance Mutuelle des Motards, les Éditions F.F.M.C. ont confié un mandat non exclusif à l'Assurance Mutuelle des Motards pour proposer à la souscription et conclure en son nom et pour son compte, les abonnements à la revue périodique « Moto-Magazine ».

En outre, l'Assurance Mutuelle des Motards percevra pour le compte des Éditions de la F.F.M.C. le paiement des abonnements souscrits par les abonnés avec lesquels elle contractera pour compte et, reversera chaque mois, par virement, le montant des abonnements perçus au cours du mois précédent.

Cette mission est rémunérée à hauteur de 5% du montant TTC de chaque abonnement recueilli.

Cette convention a été conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

- **Modalités**

Au 31 décembre 2016, le solde du compte courant des Éditions de la F.F.M.C. relatif aux flux des abonnements encaissés, déduction faite des reversements, présente un solde débiteur de 11 065 €.

Les flux de l'exercice sont les suivants :

Solde au 1er janvier 2016	+	1 347 €
Abonnements	+	1 277 588 €
Règlements	-	1 290 000 €
Solde au 31 décembre 2016	-	11 065 €

L'Assurance Mutuelle des Motards a été rémunérée à hauteur des 5 % par abonnement TTC.

Pour l'exercice 2015 elle a perçu un montant de 61 265 € TTC.





## AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MOTARDS EN COLÈRE - F.F.M.C. NATIONALE

- **Entité concernée**

L'Assurance Mutuelle des Motards, représentée par Monsieur Patrick Jacquot, est adhérente de la F.F.M.C.

### COTISATION ANNUELLE À LA F.F.M.C.

- **Nature et objet**

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2008, votre Conseil d'administration a autorisé la signature du Protocole d'accord fixant les modalités de calcul et de règlement de la cotisation annuelle versée à la F.F.M.C.

La cotisation annuelle est calculée sur la base du chiffre d'affaires de l'exercice. Cette cotisation est calculée en appliquant le taux de cotisation correspondant au niveau de tranche dans lequel se situe le chiffre d'affaires. Cette convention a été conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

- **Modalités**

Au titre de l'exercice 2016, le pourcentage de cotisation retenu est de 0,17 %. Ainsi, le montant de la cotisation s'élève à 163 511 €.

## AVEC LA SAS LE COURTIER DU MOTARD

- **Entité concernée**

Le Courtier du Motard, société de courtage détenue à 100 % par l'Assurance Mutuelle des Motards.

### CONVENTION DE RÉMUNÉRATION DE COURTAGE

- **Nature et objet**

Dans le cadre de l'avenant n° 6 à la convention initiale du 25 février 2010, l'Assurance Mutuelle des Motards verse, à la S.A.S. Le Courtier du Motard, une commission de :

- 16 % des primes émises, nettes de remboursement, pour chaque contrat souscrit ou renouvelé distribué par le réseau de partenaires intermédiaires en assurance de la SAS Le Courtier du Motard. La prime émise HT s'entend hors garantie Jurimotard et Save ;
- 11 % des primes émises, nette de remboursement et de droits d'adhésion, pour chaque contrat souscrit ou renouvelé apporté par l'intermédiaire du partenaire AGPM et souscrit par les sociétaires AGPM ;
- 6 % des primes émises, nette de remboursement et de droits d'adhésion, pour chaque contrat outre-mer souscrit ou renouvelé apporté par l'intermédiaire du partenaire AGPM.

La convention initiale se renouvelle annuellement par tacite reconduction. L'avenant n° 6 a été signé le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- **Modalités**

Au titre de l'exercice 2016, le total des commissions versées par votre société d'assurance mutuelle s'est élevé à 2 065 101 €.



## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### PRESTATIONS DE SERVICE RELATIVES À LA MISE À DISPOSITION DE MOYENS

- **Nature et objet**

Dans sa séance du 24 octobre 2009, votre conseil d'administration a approuvé une convention de prestations de service relative à la mise à disposition de moyens.

- **Modalités**

Au titre de l'exercice 2016, ces prestations se sont élevées à 189 187 €.

### CONVENTION D'AVANCE EN COMPTE COURANT

- **Nature et objet**

Dans sa séance du 21 mai 2011, votre Conseil d'administration a approuvé la signature d'une convention d'avance en compte courant dont le montant ne pourra pas excéder la somme de 150 000 €. Cette avance est rémunérée sur la base de 80 % du T4M.

Cette convention, signée le 1<sup>er</sup> juillet 2010, est prévue pour une durée de 5 ans. Cette avance pourra être renouvelée pour une durée supplémentaire de 5 ans par tacite reconduction.

- **Modalités**

Au 31 décembre 2016, le compte courant présente un solde débiteur de 8 080 € en faveur de l'Assurance Mutuelle des Motards et aucune rémunération n'a été facturée.

Ajaccio et Marseille, le 24 mai 2017  
Les commissaires aux comptes

**KPMG S.A.**  
Joëlle Bouchard  
*Actionnaire*

**SARL COREVAL**  
Alain Perret  
*Associé*



# ANNEXE 1



## ÉTATS RÉGLEMENTAIRES

### FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique de l'exercice empêchant la comparaison des postes du bilan et du compte de résultat d'un exercice sur l'autre n'est à signaler.

### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et lorsque ledit règlement ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

- **Postes du bilan**

1. **Actifs incorporels**

Ce poste comprend le droit au bail versé sur les locaux de certaines agences et les logiciels. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

Au 31 décembre 2016, ce poste comprend pour un montant de 4 866 k€, le développement en cours d'un logiciel à usage interne. Ce développement de logiciel est immobilisé à l'actif conformément à l'article 611-4 du règlement ANC 2014-03.

2. **Placements immobiliers**

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

A compter de l'exercice 2006, 100 % des immeubles sont amortis selon la méthode prospective des composants (dont les durées d'amortissement s'échelonnent de 15 à 40 ans).

L'application de cette méthode au titre de l'exercice 2016 a fait l'objet d'une reprise de dotation nette aux amortissements dérogatoires de 125 k€.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales ou de la valeur de réalisation effective si celle-ci est connue au 31 décembre. La dernière expertise a été effectuée en 2015 et mise à jour à fin 2016.

3. **Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation**

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

4. **Valeurs mobilières**

Le portefeuille de valeurs mobilières est composé de valeurs «amortissables» et «non amortissables» telles que



définies aux articles R 343-9 et R 343-10 du Code des assurances. Elles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêts courus.

A la date de clôture, les valeurs relevant des articles R.343.9 et R.343-10 du code des assurances « sont évaluées selon les modalités définies par le chapitre 2 du titre II du règlement 2015-11 de l'ANC.

Pour les valeurs mobilières définies à l'article R.343-10 du code des assurances une comparaison entre valeur de réalisation et valeur d'achat est effectuée de manière globale et non pas ligne à ligne, sauf si certaines valeurs sont en situation de moins-value latente «à caractère durable» à la date de clôture.

Ainsi une provision pour dépréciation durable peut être constituée dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- des indices objectifs permettent de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Au 31 décembre 2016, le portefeuille de valeurs «non amortissables» était en plus-values latentes pour un montant de 5 886 k€, et il n'existait pas de titres présentant des moins-values à caractère durable. Ce portefeuille figurait à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 61 492 k€.

Quant aux valeurs «amortissables» (obligations et sicav d'obligations), le prix d'achat du titre est rapproché ligne à ligne de sa valeur de remboursement. La différence entre ces deux valeurs est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre et portée en charge ou en produit. Elle est appelée «correction de valeur».

La valeur nette du titre (valeur d'achat nette de correction de valeur) est ensuite comparée à sa valeur de réalisation à la date de clôture. Au 31 décembre 2016, le portefeuille de «valeurs amortissables» dégagait des plus-values latentes pour 8 793 k€.

## 5. Créances nées d'opérations d'assurance directe

Ce poste comprend essentiellement les comptes des «sociétaires débiteurs» et des «sociétaires en contentieux».

De ces montants viennent se déduire les provisions qui y sont rattachées, à savoir : les provisions pour primes à annuler et primes contentieuses.

Les provisions pour primes à annuler sont destinées à faire face aux annulations probables à intervenir après l'inventaire sur les primes émises et non encaissées.

Le taux de provision tient compte de l'ancienneté de l'arriéré.

Les provisions pour primes contentieuses couvrent les risques de non recouvrement sur les créances pour lesquelles une procédure contentieuse est en cours. Le taux de provision retenu correspond au pourcentage des créances en contentieux non encaissées.

## 6. Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

Agencements et installations :	10 ans
Matériel de transport :	3 à 5 ans
Matériel de bureau :	4 à 6 ans
Mobilier :	5 à 10 ans

Un amortissement dégressif sur 3 ans est pratiqué sur le matériel informatique, selon les taux de droit commun.



## ANNEXE 1

### 7. Comptes de régularisation actif

Il s'agit essentiellement de frais techniques et non techniques engagés sur l'exercice 2016 et rattachables aux exercices suivants.

Ils se décomposent comme suit :

- *Frais d'acquisition à reporter*

Ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés en appliquant le rapport des «cotisations émises non acquises» sur les «cotisations émises» au total des frais d'acquisition de l'exercice.

Au 31 décembre 2016 la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats (31 mars 2017).

Ce rapport passe ainsi de 25,16 % au 31 décembre 2015 à 25,23 % au 31 décembre 2016.

- *Différence sur les prix de remboursement - actif*

Il s'agit de la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat des titres «amortissables», lorsque la valeur de remboursement est supérieure. Cette différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres, comme indiqué au paragraphe «1-1-4».

Lorsque la valeur de remboursement est inférieure à la valeur d'achat, cette différence est enregistrée au passif.

- *Charges constatées d'avance*

Ce sont essentiellement les frais de publicité, achats de fournitures, loyers, abonnements et autres frais généraux engagés sur l'exercice 2016 et relatifs à l'exercice suivant.

### 8. Provisions techniques

Ces provisions sont destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris envers les assurés, les bénéficiaires de contrats et les victimes de sinistres. La part des provisions à la charge des réassureurs figure à l'actif.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des provisions techniques sont définies dans le titre IV du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

- *Provisions pour cotisations non acquises*

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisation. Elle est calculée au prorata temporis contrat par contrat. Comme évoqué au paragraphe sur les frais d'acquisition à reporter, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats, soit le 31 mars 2017. Elle se calcule contrat par contrat séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances.

- *Provisions pour sinistres à payer*

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les risques RC matériel, Défense recours, Dommages collisions et Tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés.

Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal.

Les provisions pour sinistres comprennent, également :

- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) déterminées en fonction de l'analyse du passé et des sinistres 2016 connus au 31 janvier 2017.
- une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Ce calcul des frais de gestion à venir est effectué par type de risques, à partir d'un nombre d'opérations et d'un coût moyen par opération. Cette méthode tient compte de l'avancement de la gestion d'un dossier sinistre au-delà du seul règlement.

Au 31 décembre 2016, la provision pour frais de gestion sinistres représente 4,27 % de la provision pour sinistres à payer.

- une provision pour perte sur avance sur recours : la Mutuelle effectue des avances sur recours principalement dans le cadre de la procédure Indemnité Recours Corporel Automobile (IRCA). Au titre des avances sur recours effectuées au 31/12/2016 et à venir sur les exercices de survenance 2016 et antérieurs, il est constitué une provision pour perte sur avance sur recours. Le calcul des pertes sur recours est un calcul statistique « à l'ultime ».

#### ▪ *Prévisions de recours*

C'est la provision relative au montant des recours que la Mutuelle estime pouvoir encaisser. Le montant des recours à encaisser concerne essentiellement :

- les avances sur recours corporel dans le cadre de la convention IRCA ;
- les avances sur recours matériel ;
- les recours à encaisser sur les autres garanties (Dommage tout accident, Défense recours...).

#### ▪ *Autres provisions techniques*

Cette rubrique comprend les provisions mathématiques des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge. Elles ont été calculées conformément aux règles fixées par les articles 142-2 à 142-4 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC.

La provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Cette moins-value latente nette globale est calculée conformément à l'article R. 343-5 du Code des assurances et doit faire l'objet (a minima) d'une provision pour risque d'exigibilité étalée sur trois ans. Au 31 décembre 2016, compte tenu de l'existence de plus-values latentes, cette provision n'a pas lieu d'être.

La provision pour risques en cours, classée au bilan en «Autres provisions techniques», est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de cotisation pouvant donner lieu à révision de la cotisation par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises. Cette provision est régie par les articles 143-6 à 143-8 du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC.

Elle se calcule séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances, sur la base de l'exercice écoulé et de l'exercice précédent comme suit :

Charges totales (sinistres+administration+autres charges techniques) / cotisations acquises.

L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour cotisations non acquises.

Les 7 catégories retenues pour la Mutuelle, selon la réglementation, sont la RC Auto, la Dommage Auto, la Dommage aux biens, les Catastrophes naturelles, l'Assistance, la Protection juridique et les Dommages corporels.

- **Compte de résultat**

### 1. Produits financiers : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en 2 parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre opérations «techniques» et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie opérations «non techniques».

Les produits nets des placements ont été enregistrés dans le compte non technique au cours de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la quote-part des placements transférée au compte technique a été calculée comme suit :

$$\frac{\text{Produits nets des placements} \times \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}{\text{Prov. techn.nettes de réass. + capitaux propres}}$$

Soit 4 146 k€ au 31 décembre 2016, et 3 904 k€ au 31 décembre 2015.

### 2. Les charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Mutuelle utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

- **Consolidation**

La Mutuelle dépasse les seuils légaux pour établir des comptes consolidés.

La Mutuelle dispose de deux filiales rentrant dans son périmètre de consolidation : les Editions de la F.F.M.C. et la S.A.S.U Le Courtier du Motard.

La taille de celles-ci et leur volume de fonds propres ne justifient pas la mise en œuvre d'une consolidation pour améliorer l'information financière.

D'après les derniers états financiers communiqués (au 31 décembre 2015), les principaux chiffres des Editions de la F.F.M.C.sont les suivants :

Chiffre d'affaires :	5 255 k€
Résultat comptable :	- 300 k€
Situation nette :	304 k€

Il est à noter que la SARL Les Editions de la FFMC est en redressement judiciaire depuis le 30 novembre 2016.

La S.A.S.U Le Courtier du Motard a démarré son activité au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

D'après ses états financiers au 31 décembre 2016, les principaux chiffres sont les suivants :



Chiffre d'affaires :	2 065 k€
Résultat comptable :	16 k€
Situation nette :	185 k€

A compter de l'exercice 2010, cette société fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

## DÉROGATIONS AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE

Il n'a été fait aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable.

## CHANGEMENTS DE MÉTHODES OU DE PRÉSENTATION

Il n'a été effectué aucun changement de méthode ou de présentation.

## NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN

### FONDS PROPRES

- **Fonds d'établissement**

Tel que fixé par les statuts, le fonds d'établissement de la Mutuelle s'élève à 10 000 k€, suite à une augmentation de 7 000 k€ par prélèvement sur fonds de développement, décidée en AGE du 4 juin 2006.

- **Fonds de développement**

Le fonds de développement est une réserve spéciale, qui comprend le complément de fonds recueilli au-delà du fonds d'établissement lors de la constitution de la Mutuelle. Elle est alimentée, en outre, par les droits d'adhésion prévus à l'article 6 des Statuts.

Les mouvements du fonds de développement au cours de l'exercice se décomposent comme suit :

Solde au 31 décembre 2015 :	37 696 k€
Droits d'adhésion nets de taxes	1 457 k€
Solde au 31 décembre 2016 :	39 153 k€

- **Réserve de capitalisation**

Selon le Code des assurances, la réserve de capitalisation est une «réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.»

Cette réserve est constituée lors des sorties (vente ou conversion), réalisées avant leur échéance, des valeurs mobilières réglementées.

Le solde de cette réserve s'élevait à 4 102 k€ au 31 décembre 2015.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 le mécanisme de la réserve de capitalisation est supprimé.

En application de l'article 19 du décret n° 2015-513 du 07 mai 2015 le montant de la réserve capitalisation au bilan à la clôture au 31/12/2015 a été viré au compte « autres réserves » au 1<sup>er</sup> janvier 2016, selon la décision de l'Assemblée générale annuelle du 15 mai 2016.



## ANNEXE 1

- **Report à nouveau**

Selon décision de l'Assemblée générale annuelle, le résultat 2015, soit un déficit de 792 k€, a été affecté au report à nouveau déficitaire.

- **Droits d'adhésion**

Depuis la loi de finances 2010, les droits d'adhésion sont exonérés de l'impôt sur les sociétés dans une limite qui n'a pas été atteinte par la Mutuelle sur cet exercice. Ce principe permet ainsi l'enregistrement direct des droits d'adhésion perçus en fonds de développement.

### HORS BILAN

- **Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite**

Les engagements de l'Assurance Mutuelle des Motards en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été chiffrés pour la première fois au 31 décembre 2004.

Les engagements cumulés et actualisés au 31 décembre 2016 s'élèvent à 1 005 k€.

- **Avals, cautions et garanties données**

Le montant des avals, cautions et garanties donnés par l'Assurance Mutuelle des Motards s'élève à 3 834 k€ au 31 décembre 2016.

# ANNEXE 2



## ANNEXE 2

### > BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>5 615</b>	<b>1 714</b>
<b>PLACEMENTS</b>	<b>182 677</b>	<b>177 235</b>
Terrains et construction	3 127	4 609
Prêts et titres de participation	2 630	2 565
Autres placements	176 769	169 865
Créances pour dépôts en espèces - acceptation	151	197
<b>PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>64 067</b>	<b>62 127</b>
Provisions pour cotisations non acquises		
Provisions pour sinistres	64 067	62 127
Autres provisions techniques		
<b>CRÉANCES</b>	<b>10 758</b>	<b>10 056</b>
Créances nées d'opérations d'assurance directe	7 567	7 319
Créances nées d'opérations de réassurance et acceptation	352	457
Autres créances	2 839	2 281
* Personnel et organismes sociaux	14	15
* Etat et collectivités publiques	1 774	1 106
* Fournisseurs débiteurs	170	0
* Autres débiteurs	881	1 160
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>8 615</b>	<b>5 970</b>
Actifs corporels d'exploitation	8 613	5 526
Disponibilités	2	444
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF</b>	<b>6 700</b>	<b>6 092</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>278 431</b>	<b>263 194</b>

### > BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>49 663</b>	<b>47 100</b>
Fonds d'établissement	10 000	10 000
Fonds de développement	39 153	37 696
Réserve de capitalisation	0	4 102
Autres réserves	4 102	
Report à nouveau	-4 698	-3 906
Résultat de l'exercice	1 106	-792
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>208 722</b>	<b>202 510</b>
Provisions pour cotisations non acquises	24 490	23 646
Provisions pour sinistres	166 174	161 981
Autres provisions techniques	18 058	16 883
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>939</b>	<b>928</b>
<b>DETTES POUR DÉPÔTS ESPÈCES RECUS DES RÉASSUREURS</b>	<b>4 288</b>	<b>3 889</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>14 074</b>	<b>8 222</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 060	993
Dettes nées d'opérations de réassurance	392	885
Dettes envers des établissements de crédit	4 786	0
Autres dettes	7 837	6 344
* Personnel et organismes sociaux	2 335	1 607
* Etat et collectivités publiques	2 317	2 601
* Fournisseurs	2 671	1 610
* Autres créanciers	513	526
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF</b>	<b>745</b>	<b>544</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>278 431</b>	<b>263 194</b>



## &gt; BILAN TABLEAU DES ENGAGEMENTS

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS RECUS	59 779	58 238
NANTISSEMENTS DES RÉASSUREURS	56 976	52 353

## &gt; COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE

En milliers d'euros	Brut	Cessions	Net 2016	Net 2015
<b>COTISATIONS ACQUISES</b>	<b>96 183</b>	<b>7 500</b>	<b>88 683</b>	<b>87 129</b>
Cotisations	97 028	7 500	89 528	87 273
Var° des cotisations non acquises	-845		-845	-144
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS</b>	<b>4 146</b>		<b>4 146</b>	<b>3 904</b>
<b>AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>1 521</b>		<b>1 521</b>	<b>1 388</b>
<b>CHARGES DES SINISTRES</b>	<b>60 504</b>	<b>2 362</b>	<b>58 142</b>	<b>61 030</b>
Prestations et frais payés	56 311	422	55 889	54 846
Variation des provisions pour sinistres	4 192	1 940	2 253	6 184
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>1 175</b>	<b>0</b>	<b>1 175</b>	<b>1 644</b>
Var° de la prov.math.des rentes	695		695	670
Var° de la PREC	480		480	974
<b>FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION</b>	<b>31 618</b>	<b>0</b>	<b>31 618</b>	<b>28 840</b>
Frais d'acquisition	15 833		15 833	15 091
Frais d'administration	15 784		15 784	13 747
Commissions reçues des réassureurs	1		1	1
<b>AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>3 253</b>		<b>3 253</b>	<b>3 360</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSUR. NON-VIE</b>	<b>5 300</b>	<b>5 138</b>	<b>162</b>	<b>-2 469</b>

## &gt; COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE

En milliers d'euros	2016	2015
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>162</b>	<b>-2 452</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>7 826</b>	<b>6 441</b>
Revenus des placements	3 254	3 435
Autres produits des placements	233	308
Profits provenant de la réalisation des placements	4 339	2 698
<b>CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>2 257</b>	<b>1 228</b>
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	386	238
Autres charges des placements	1 861	71
Pertes provenant de la réalisation des placements	10	918
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS</b>	<b>-4 146</b>	<b>-3 904</b>
<b>AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES</b>	<b>4</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>58</b>	<b>155</b>
Produits exceptionnels	468	403
Charges exceptionnelles	410	247
<b>INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION ET ABONDEMENT</b>	<b>797</b>	<b>83</b>
Intéressement, participation et forfait social	797	83
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>-257</b>	<b>-269</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 106</b>	<b>-792</b>

## ANNEXE 2

### > ÉTAT C1 NON-VIE RÉSULTATS PAR CONTRATS - FRANCE

EN MILLIERS D'EUROS	AUTOMOBILE	DOMMAGES AUX BIENS	CATASTROPHES	TOTAL
		PARTICULIERS	NATURELLES	GÉNÉRAL
	(cat. 22-23)	(cat. 24)	(cat. 27)	
PRIMES ET ACCESSOIRES EMIS	69 282		763	70 045
ANNULATIONS ET CHARGE DES RISTOURNES	-51		-1	-52
<b>SOUS-TOTAL (PRIMES NETTES)</b>	<b>69 230</b>		<b>762</b>	<b>69 992</b>
PROV. PRIMES NON ACQUISES CLOTÛRE	17 504		194	17 698
PROV. PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE	16 966		188	17 154
<b>SOUS-TOTAL (PRIMES DE L'EXERCICE)</b>	<b>68 692</b>		<b>757</b>	<b>69 449</b>
SINISTRES PAYÉS	41 650	12	99	41 761
VERSEMENTS PERIOD. DE RENTES PAYÉS	558			558
RECOURS ENCAISSÉS	8 509	9	1	8 519
FRAIS DE GESTION DES SINISTRES	7 168		64	7 232
PROVISIONS POUR SINISTRES CLOTÛRE	152 967	69	334	153 370
PROVISIONS POUR SINISTRES OUVERTURE	149 987	86	437	150 510
PRÉVISIONS DE RECOURS A ENC. CLOTÛRE	3 405			3 405
PRÉVISIONS DE RECOURS A ENC. OUVERTURE	3 458			3 458
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES CLOTÛRE	17 612			17 612
AUTRES PROV. TECHNIQUES OUVERTURE	16 883			16 883
<b>SOUS-TOTAL (CHARGE DES PRESTATIONS)</b>	<b>44 630</b>	<b>-14</b>	<b>59</b>	<b>44 675</b>
FRAIS D'ACQUISITION	11 298		124	11 422
FRAIS ADMIN. ET AUT. CHARGES TECH. NETS	12 498		138	12 636
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	3 235	1	9	3 245
<b>SS-TOTAL (PRODUITS FINANCIERS NETS)</b>	<b>3 235</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>3 245</b>
PRIMES CÉDÉES AUX RÉASSUREURS	7 493			7 493
PART RÉASS. DANS PRESTATIONS PAYÉES	391		31	422
PART RÉASS. DANS PROV. TECH. CLOTÛRE	63 906		86	63 992
PART RÉASS. DANS PROV. TECH. OUVERT.	61 906		146	62 052
<b>SS-TOTAL (CHARGE DE LA REASSURANCE)</b>	<b>-5 101</b>		<b>-30</b>	<b>-5 131</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>-1 599</b>	<b>15</b>	<b>415</b>	<b>-1 169</b>



## &gt; ANNEXES 1-12 ET 1-13 -- PROVISIONS TECHNIQUES

En milliers d'euros		
	BILAN 2016	BILAN 2015
<b>ANNEXE 1-12</b>		
PROVISION POUR RISQUES EN COURS	4 675	4 195
<b>ANNEXE 1-13 A</b>		
PRÉVISION DE RECOURS À ENCAISSER	18 412	15 346
<b>ANNEXE 1-13 B (*)</b>		
PROVISIONS POUR SINISTRES OUVERTURE	177 328	162 028
PREST. PAYÉES DANS L'EX. SUR EX. ANT.	20 921	21 132
PROV.POUR SIN. SUR EX.ANT. A CLOTÛRE	121 541	116 508
<b>BONIS / MALIS (=11-12-13)</b>	<b>34 866</b>	<b>24 387</b>

(\*) MONTANTS BRUTS DE FRAIS DE GESTION ET NETS DE RECOURS

## &gt; ANNEXE 1-13 C (OPERATIONS VISEES AU 3° DE L'ARTICLE L 310-1)

ÉVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DES PRIMES ACQUISES ET DE LA CHARGE DES SINISTRES (\*)

ANNEE D'INVENTAIRE En milliers d'euros	EXERCICE DE SURVENANCE				
	2012	2013	2014	2015	2016
2014 RÈGLEMENTS	48 907	41 631	31 996		
PROVISIONS	23 493	20 625	48 736		
<b>TOTAL DES SINISTRES (S)</b>	<b>72 400</b>	<b>62 256</b>	<b>80 732</b>		
PRIMES ACQUISES (P)	91 245	94 211	93 328		
POURCENTAGE (S/P)	79,35 %	66,08 %	86,50 %		
2015 RÈGLEMENTS	51 403	45 573	44 287	33 565	
PROVISIONS	18 252	13 963	32 594	45 276	
<b>TOTAL DES SINISTRES (S)</b>	<b>69 655</b>	<b>59 535</b>	<b>76 881</b>	<b>78 842</b>	
PRIMES ACQUISES (P)	91 245	94 211	93 328	93 902	
<b>POURCENTAGE (S/P)</b>	<b>76,34 %</b>	<b>63,19 %</b>	<b>82,38 %</b>	<b>83,96 %</b>	
2016 RÈGLEMENTS	51 662	46 986	48 151	45 548	35 070
PROVISIONS	11 224	11 569	20 390	34 380	44 481
<b>TOTAL DES SINISTRES (S)</b>	<b>62 886</b>	<b>58 556</b>	<b>68 541</b>	<b>79 927</b>	<b>79 551</b>
PRIMES ACQUISES (P)	91 245	94 211	93 328	93 902	96 183
<b>POURCENTAGE (S/P)</b>	<b>68,92%</b>	<b>62,15%</b>	<b>73,44%</b>	<b>85,12%</b>	<b>82,71%</b>

(\*) MONTANTS BRUTS DE FRAIS DE GESTION ET NETS DE RECOURS

## ANNEXE 2

### > ÉTAT DÉTAILLÉ DES PLACEMENTS

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affec-tation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan		Valeur de réalisation	Valeur de rembourst.	
				Valeur brute	Correct* de valeurs			
<b>IMMEUBLES</b>								
Montpellier B3B4 -1027 Rue Croix Verte	1	F	France	5 079	-2 629	2 450	2450	0
Paris-Rue de Lyon	1	F	France	622	-582	40	850	0
Rouen-Rue J.Lelieur	1	F	France	259	-192	67	310	0
Bordeaux-Av.du Gal. Larminat	1	F	France	194	-153	41	270	0
Toulon-Rue Picot	1	F	France	107	-87	20	110	0
Lyon-Av.Jean Jaurès	1	F	France	309	-250	58	290	0
Annecy-Av.de Genève	1	F	France	83	-63	20	130	0
Clermont Ferrand-Av Agriculture	1	F	France	190	-121	69	170	0
Nice-Rue de Rivoli	1	F	France	256	-190	66	360	0
<b>Total immeubles</b>				<b>7 099</b>	<b>-4 267</b>	<b>2 831</b>	<b>4940</b>	<b>0</b>
<b>VALEURS MOBILIÈRES</b>								
<b>O.P.C.V.M. MONÉTAIRES ET C.A.T.</b>				<b>18 714</b>	<b>0</b>	<b>18 714</b>	<b>18 714</b>	<b>0</b>
TRES.PER.IS.TP ISR OFI FCP4DEC	18	F	FR0011381227	1 820	0	1 820	1 820	0
ARKEA - Livret Institutionnel				5 984	0	5 984	5 984	0
CE - LIVRET ASSOCIATIS				6 037	0	6 037	6 037	0
CRED COOP - LIVRET INSTITUTIONNEL				1 936	0	1 936	1 936	0
CRED COOP - LIVRET INSTITUTIONNEL				2 924	0	2 924	2 924	0
CRED COOP - LIVRET ASSOCIATIONS				12	0	12	12	0
<b>O.P.C.V.M. MONÉTAIRES DYNAMIQUES</b>				<b>9 706</b>	<b>0</b>	<b>9 706</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>
OFI INV.GR.C.T.ISR I FCP 4DEC	91200	F	FR0000979866	9 706	0	9 706	10 000	0
<b>O.P.C.V.M. TAUX VARIABLES</b>				<b>13 209</b>	<b>0</b>	<b>13 209</b>	<b>14 354</b>	<b>0</b>
OFI BOND ALLOCATION I SI.4DEC	1685	F	FR0000011066	6 288	0	6 288	6 588	0
OFI EURO HIGH YIELD I FCP 4DEC	24500	F	FR0010596783	1 775	0	1 775	2 434	0
OFI HIGH YIELD 2018 C/D FCP 4D	20000	F	FR0011412584	2 002	0	2 002	2 073	0
OFI CREDIT ETI PART I FIA	100	F	FR0011759430	927	0	927	953	0
OFI HIGH YIELD 2020 CD FCP4DEC	2000	F	FR0012799765	1 992	0	1 992	2 080	0
ZENCAP CRED.ETI II PART I2 FPS	100	F	FR0013142650	225	0	225	226	0
<b>O.P.C.V.M. - CONVERTIBLES</b>				<b>2 924</b>	<b>0</b>	<b>2 924</b>	<b>3 617</b>	<b>0</b>
SINGL.OFI CV.INTL I EUR H C.2D	60000	L	LU0336374540	2 924	0	2 924	3 617	0
<b>OBLIGATIONS ACTIONS</b>				<b>15 469</b>	<b>0</b>	<b>15 469</b>	<b>19 004</b>	<b>0</b>
OFI EURO ACTIONS ISR D FCP4DEC	68000	F	FR0000971178	5 285	0	5 285	5 608	0
ROCHE-BRUNE EUR.ACT.P FCP 3DEC	1650	F	FR0010237503	2 736	0	2 736	4 494	0
OFI MULTISE.EUROPE ISR CL.I C.	37708	L	LU0185497350	3 305	0	3 305	4 758	0
SSP OFI EUROPE SMALL CAP ID 2D	84	L	LU1209226379	803	0	803	760	0
SSP OFI LARGE CAP EURO ID 2D	360	L	LU1209227773	3 340	0	3 340	3 384	0
<b>F.C.P.R. INFRAVIA (1)</b>				<b>1 470</b>	<b>0</b>	<b>1 470</b>	<b>1 690</b>	<b>0</b>
INFRAVIA A FPCI 2DEC	9900	F	FR0010647735	856	0	856	903	0
INFRAVIA B FPCI	10000	F	FR0010648873	10	0	10	123	0
INFRAVIA EUROPEAN FD II A FPCI	10000	F	FR0011297951	604	0	604	664	0





## &gt; ÉTAT DÉTAILLÉ DES PLACEMENTS

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affec-tation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de rembours.
				Valeur brute	Correct* de valeurs	Valeur nette		
				<b>115 276</b>	<b>-338</b>	<b>114 938</b>	<b>123 731</b>	<b>114 261</b>
	1000000	D	DE000A168650	998	1	998	1 019	1 000
	2000000	F	FR0010224337	2 001	-2	2 000	2 049	2 000
	1000000	F	FR0010620898	1 090	-73	1 017	1 071	1 000
	2000000	F	FR0010859777	1 901	78	1 979	2 090	2 000
	2000000	F	FR0010945964	2 065	-34	2 031	2 273	2 000
	1740000	F	FR0011062595	1 919	-79	1 840	2 053	1 740
	500000	F	FR0011233337	496	3	498	553	500
	3000000	F	FR0011332196	3 006	-2	3 004	3 524	3 000
	2000000	F	FR0011356997	2 059	-18	2 041	2 259	2 000
	4100000	F	FR0011372622	4 174	-24	4 149	4 560	4 100
	1700000	F	FR0011439835	1 728	-9	1 719	1 911	1 700
	2000000	F	FR0011462571	1 999	0	1 999	2 208	2 000
	5000000	F	FR0011470764	5 053	-18	5 035	5 604	5 000
	4500000	F	FR0011502830	4 490	5	4 495	4 825	4 500
	3600000	F	FR0011521277	3 587	7	3 595	3 741	3 600
	4500000	F	FR0011625409	4 614	-40	4 574	4 936	4 500
	4000000	F	FR0011842913	4 022	-6	4 016	4 509	4 000
	5000000	F	FR0012059202	5 027	-5	5 022	5 316	5 000
	2500000	F	FR0012370872	2 596	-10	2 586	2 668	2 500
	3000000	F	FR0012467520	2 977	5	2 982	3 056	3 000
	5000000	F	FR0012602753	4 847	32	4 879	5 057	5 000
	1000000	F	FR0012766889	1 013	-1	1 011	1 036	1 000
	2500000	F	FR0012942647	2 616	-12	2 604	2 650	2 500
	2000000	F	FR0013181906	2 133	-4	2 129	2 030	2 000
	1500000	F	FR0013201134	1 479	0	1 480	1 412	1 500
	2271000	X	XS0215159731	2 339	-36	2 303	2 601	2 271
	3050000	X	XS0224749100	3 084	-29	3 055	3 130	3 050
	1500000	X	XS0300900478	1 519	-18	1 501	1 536	1 500
	1000000	X	XS0473114543	1 075	-45	1 030	1 156	1 000
	2000000	X	XS0542591580	1 954	34	1 988	2 114	2 000
	2000000	X	XS0557992889	2 040	-31	2 009	2 079	2 000
	2000000	X	XS0558893094	1 995	4	1 999	2 059	2 000
	500000	X	XS0728812495	533	-15	519	593	500
	1000000	X	XS0760364116	994	2	997	1 167	1 000
	2000000	X	XS0791007734	2 002	-1	2 001	2 301	2 000
	5500000	X	XS0816704125	5 539	-12	5 526	6 037	5 500
	4000000	X	XS0826531120	3 970	9	3 979	4 365	4 000
	2300000	X	XS0909788290	2 442	-33	2 409	2 447	2 300
	3000000	X	XS0942388462	2 971	8	2 980	3 402	3 000
	2000000	X	XS0988384904	2 030	-12	2 018	2 149	2 000
	4000000	X	XS1017833242	4 103	-27	4 076	4 546	4 000
	5000000	X	XS1038708522	5 019	-5	5 014	5 626	5 000
	4000000	X	XS1057486471	3 778	72	3 850	4 016	4 000
				<b>176 769</b>	<b>-338</b>	<b>176 430</b>	<b>191 110</b>	<b>114 261</b>
				<b>183 868</b>	<b>-4 606</b>	<b>179 262</b>	<b>196 050</b>	<b>114 261</b>

## ANNEXE 2

### > ÉTAT DÉTAILLÉ DES PLACEMENTS

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan		Valeur de réalisation	Valeur de remboursement	
				Valeur brute	Correctif de valeurs			
<b>PRÊTS ET TITRES DE PARTICIPATIONS</b>								
<b>PRÊTS</b>				<b>791</b>	<b>0</b>	<b>791</b>	<b>791</b>	<b>0</b>
Action logement				791	0	791	791	0
<b>TITRES DE PARTICIPATION détenus dans les sociétés suivantes:</b>				<b>1 851</b>	<b>-12</b>	<b>1 839</b>	<b>3 125</b>	<b>0</b>
Parts sociales SAS MUTOPIA	42 237			422	0	422	422	0
SARL Editions FFMC	4			2	-2	0	0	0
SAS LCDM	4 000			40	0	40	185	0
SCI GEMA	2			30	0	30	113	0
OFI Partenariats	19 999			329	0	329	303	0
CREDIT COOPERATIF	1 443			22	0	22	22	0
SOCRAM	26 600			710	0	710	1 593	0
IMA G.I.E.	1 000			4	0	4	4	0
MATMUT Protection Juridique	5 000			38	0	38	88	0
IMA	9 931			245	0	245	397	0
AFDM Pro	3 750			10	-10	0	0	0
<b>Total Prêts et titres de participation</b>				<b>2 642</b>	<b>-12</b>	<b>2 630</b>	<b>3 916</b>	<b>0</b>
<b>CREANCES POUR DEPÔTS ESPECES - ACCEPTATION</b>								
Dépôts en espèces - Acceptation				151	0	151	151	0
<b>Total Créances pour dépôts espèces</b>				<b>151</b>	<b>0</b>	<b>151</b>	<b>151</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>				<b>186 661</b>	<b>-4 617</b>	<b>182 043</b>	<b>200 117</b>	<b>114 261</b>

La valeur de réalisation des titres de la SARL Les Editions de la FFMC détenus au 31/12/2016 a été retenue pour une valeur de 0 €, compte tenu du placement en redressement judiciaire de la société.

### > ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

Nature des placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ Values Potent.N	+ Values Potent.N-1
<b>Immeubles</b>	<b>7 099</b>	<b>2 831</b>	<b>4 940</b>	<b>2 109</b>	<b>3 482</b>
<b>Valeurs Mobilières</b>	<b>176 769</b>	<b>176 430</b>	<b>191 110</b>	<b>14 680</b>	<b>12 953</b>
<b>VALEURS MOBILIERES RELEVANT DE L'ARTICLE R 343-9</b>	<b>115 276</b>	<b>114 938</b>	<b>123 731</b>	<b>8 793</b>	<b>6 713</b>
Obligations	115 276	114 938	123 731	8 793	6 713
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0
<b>AUTRES VALEURS MOBILIERES RELEVANT DE L'ARTICLE R 343-10</b>	<b>61 492</b>	<b>61 492</b>	<b>67 379</b>	<b>5 887</b>	<b>6 240</b>
O.P.C.V.M. Monétaires	18 714	18 714	18 714	0	0
O.P.C.V.M. Monétaires Dynamiques	9 706	9 706	10 000	294	320
O.P.C.V.M. Taux Variable	13 209	13 209	14 354	1 145	678
O.P.C.V.M. Obligations convertibles	2 924	2 924	3 617	693	825
F.C.P.R. Infravia	1 470	1 470	1 690	220	260
O.P.C.V.M. Actions	15 469	15 469	19 004	3 536	4 158
<b>Prêts et Titres de participation</b>	<b>2 642</b>	<b>2 630</b>	<b>3 916</b>	<b>1 286</b>	<b>1 473</b>
<b>Dépôts en espèces reçus pour acceptation</b>	<b>151</b>	<b>151</b>	<b>151</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>186 661</b>	<b>182 043</b>	<b>200 117</b>	<b>18 074</b>	<b>17 908</b>
Amortissement dérogatoires		295			
Plus correction de valeurs des obligations (en comptes de régularisation actif et passif)		338			
<b>TOTAL DES PLACEMENTS A L'ACTIF DU BILAN</b>		<b>182 676</b>			





LIBERTÉ ASSURÉE

Société d'assurance mutuelle  
à cotisations variables  
Entreprise régie par le  
Code des Assurances

270 impasse Adam Smith - CS 10100  
34479 Pérols cedex

[www.mutuelledesmotards.fr](http://www.mutuelledesmotards.fr)

Tél.: 0 825 129 129 (0,15 € TTC/min depuis un poste fixe)





// LIBERTÉ ASSUMÉE - LIBERTÉ ASSURÉE //

